

AUTRES DIPLOMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES Année universitaire 2021-2022

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 03/12/2021

CHAMP :

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l’océan Indien

DIPLOME :

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X) :

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année Inter cycle

INTITULÉ :

DU Soins Palliatifs

RÉGIME :

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS :

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

RESPONSABLE(S)

PEDAGOGIQUE(S) :

M. Marceline DUCROCQ-GRONDIN - marceline.ducrocq-grondin@univ-reunion.fr

COORDONNATEUR(S)

PEDAGOGIQUE(S) :

Dr Sylvaine GUIBERTEAU - Praticien Hospitalier
Equipe Mobile de Soutien et de Soins Palliatifs (EMSP)
CHU de La Réunion Site Nord (Félix Guyon)

GESTIONNAIRE(S)

PEDAGOGIQUE(S) :

Marina SYLVESTRE

dftlv-formation2@univ-reunion.fr

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<p>Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : - Les docteurs en médecine, en pharmacie, les résidents ayant validé quatre semestres de stages, les internes après 2 ans minimum de fonction et les titulaires d'un D.E.S. ou D.E.S.C. - Les professionnels des secteurs sanitaires, social et éducatif de niveau minimum Bac +3 : infirmiers, psychologues, assistants socio-éducatifs, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs spécialisés ou autres et ayant au moins 2 ans d'exercice professionnel.</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues : - Les aides-soignants avec un minimum de 2 années d'expérience professionnelle. - Les diététiciens(nes) avec un minimum de 2 années d'expérience professionnelle</p> <p>Conditions d'accès : sélection sur dossier (CV et lettre de motivation- diplômes)</p>

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)

Modalités complémentaires à préciser (*Quand? Où? Auprès de qui? Comment ? Etc.*)

- Lieu(x) de l'inscription à préciser :
Plate-forme IA Web (DFTLV)
 - Dates d'inscription à préciser : novembre 2021
- La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION

Approfondir les connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et des sciences humaines pour développer une approche centrée sur la personne relevant de soins palliatifs ou en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel.

Acquérir des compétences cliniques, thérapeutiques, relationnelles, éthiques pour :

- assurer à la personne soignée la qualité des soins et la meilleure qualité de vie jusqu'à sa mort
- avoir la capacité d'exercer des responsabilités et de prendre des initiatives, autant à domicile que dans les institutions ou les structures qui accueillent les personnes en fin de vie, dans le souci de l'interdisciplinarité et d'un travail en réseau :
- promouvoir l'enseignement dans le domaine des soins palliatifs
- promouvoir le débat sur la fin de vie dans la société.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	11 Unités d'Enseignements (UE)
Volume horaire étudiant de la formation par année	100 H plus un stage obligatoire de 5 jours consécutifs. Une liste des lieux de stage acceptés, non exhaustive, sera proposée par le comité pédagogique de ce DU.

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **annexe 2**

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

Examen final écrit noté sur 20 – coefficient 2 – durée 3H

- 8 questions à choix multiples (QCM) notées sur 4 soit 0.5 points par bonne réponse – notées sur 4
- 6 questions ouvertes notée sur 1 point - notées sur 6
- 2 questions rédactionnelles courtes sur 3 au choix, notées sur 2 chacune – notées sur 4
- 1 cas clinique pluridisciplinaire sur 2 au choix - notée sur 6

Ce cas comportera

- une évaluation et des propositions de soins
- une étude des aspects psychologies et relationnels
- une approche pluridisciplinaire

Note éliminatoire = 5

Rapport de stage noté sur 20 – coefficient 1

Si pas de rapport de stage remis dans les délais : étudiant ajourné – pas de session de rattrapage

Note éliminatoire = 5

Si absence à l'examen justifié (certificat, document officiel...) : session de rattrapage

Si absence à l'examen non justifiée : pas de rattrapage

Si la moyenne aux deux épreuves est strictement inférieure à 10, l'étudiant doit se présenter à la session de rattrape : par exemple, 10/20 à l'examen écrit et 6/20 au rapport de stage

16 H d'absences injustifiées entraînent l'ajournement de l'étudiant

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative <input checked="" type="checkbox"/> NON CONCERNÉ
Aux TP	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative <input checked="" type="checkbox"/> NON CONCERNÉ
Dispense d'assiduité <i>(A préciser)</i>	Non concerné – régime de la formation continue
Modalités et justificatifs d'absence <i>(A préciser)</i>	<p>Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique.</p> <p>En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise sauf en cas d'arrêt municipal ou préfectoral contraire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>GESTION DES ABSENCES</u> <p>Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établies périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation.</p> <p>Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (arrêt de travail ou certificat médical original) • obligations civiles et militaires (convocation) • examen du permis de conduire (convocation) • mariage du stagiaire (extrait d'acte de mariage) • naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance) • décès d'un parent, enfant, conjoint (actes) • enfant malade (certificat médical original) • appel préparation à la défense (convocation) • entretien d'embauche (convocation) • fermeture de l'établissement par décision administrative <p>Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).</p> <p>Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.</p>

Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion.

- Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés.
- Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel.
- En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis **par lettre recommandée avec accusé de réception** dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.

16 H d'absences injustifiées entraînent l'ajournement de l'étudiant.

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION	
<u>Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme</u> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	
UE	
Semestre	
Année	
Diplôme	- Obtention d'une moyenne au diplôme égale ou supérieure à 10/20 à l'issue des deux épreuves (examen écrit et rapport de stage) Et Stage de 5 jours consécutifs réalisés validé par le responsable de stage de la structure d'accueil (documents en annexes sur les modalités d'évaluation du stage)

Une note de inférieur à 5/20 (écrit ou rapport de stage) est éliminatoire.

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
A préciser	Communiqué au stagiaire par l'équipe pédagogique au début de la formation

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes: <i>(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)</i>	
Évaluation terminale :	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : un examen écrit noté sur 20, coefficient 2 – un rapport de stage noté sur 20 coefficient 1 Une note de inférieur à 5/20 (écrit ou rapport de stage) est éliminatoire.
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :
Évaluation continue intégrale	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser :

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT) <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Session de rattrapage prévue (durée 3H) pour l'examen écrit en cas de moyenne < 10/20 ou si l'absence à l'examen écrit est justifié.

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Jury validé par la CFVU, présidé par Mme DUCROCQ-GRONDIN

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	<p>Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable ; - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien ; - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien ; - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Pv anonymé

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	NON : un stagiaire n'ayant pas réussi au diplôme devra re-candidater pour la prochaine promotion selon les modalités prévues par le responsable pédagogique.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant)

A utiliser en cas de changement de maquette

VALIDATION DU STAGE

Dans le cadre du

DIPLOME UNIVERSITAIRE DE SOINS PALLIATIFS

Session 2021/2022

STAGE OBLIGATOIRE :

- Le stage est **obligatoire** et validant, d'une durée de **5 jours consécutifs**.
- Le stage peut être effectué dans une structure de Soins Palliatifs reconnue comme lieu de stage par la Commission Pédagogique du D.U de l'île de la Réunion

(La liste pour l'île de la Réunion sera fournie et pour les autres lieux possibles consulter l'annuaire de la SFAP www.sfap.org).

EVALUATION DU STAGE :

1) **Un rapport de stage noté sur 20 (coefficient 1) entre 6 et 10 pages maximum, est obligatoire et est à rendre avant le 9 Septembre 2022.**

La notation sera assurée par le comité pédagogique.

Celui-ci devra proposer :

- Une présentation succincte du terrain de stage (maximum 5 lignes)
- Description des représentations et attentes initiales par rapport au terrain de stage choisi
- Exposé et analyse d'une situation clinique observée en précisant : description de la situation, identification de 1 ou 2 problématiques, positionnement de l'équipe en place, et quel aurait été votre démarche personnelle

2) **Un entretien de fin du stage, avec le responsable du stage.**

3) **Il est demandé au stagiaire**

- **De remplir lui-même l'imprimé** « Evaluation du stage par le stagiaire »
- **De faire remplir l'imprimé** « Evaluation et validation du stage » par le responsable du stage
- **De renvoyer ces deux imprimés et un exemplaire du rapport de stage à : Dr Marion Durand**
Mail : marion.durand@chu-reunion.fr

UMASP

CHR SUD REUNION - BP 350

97448 SAINT PIERRE - CEDEX

Soit par mail en format PDF ou autre (de préférence)

Soit par courrier ordinaire, sans recommandé

Quelle que soit la forme, Dr Melchior enverra une confirmation de réception.

RENCONTRE AVEC DES MEMBRES

DE PROFESSIONS DIFFERENTES 0 1 2 3

2) ORGANISATION DE LA SEMAINE

PROGRAMME DES TEMPS

DE LA SEMAINE 0 1 2 3

TEMPS DE VISITE AVEC LES MALADES 0 1 2 3

APERCU DE LA FONCTION DE CHAQUE

MEMBRE DE L'EQUIPE INTER-DISCIPLINAIRE 0 1 2 3

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

(REFERENTS) 0 1 2 3

3) PROJET-INTERET-ACQUISITION

AU PLAN TECHNIQUE 0 1 2 3

AU PLAN RELATIONNEL 0 1 2 3

4) PROJETS ET PERSPECTIVES

CHANGEMENT DE LA PRATIQUE 0 1 2 3

FORMATION COMPLEMENTAIRE 0 1 2 3

ORIENTATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

EVALUATION DE STAGE

A REMPLIR PAR LE RESPONSABLE DU STAGE

Nom de l'établissement :

Adresse :

.....

.....

Nom du responsable de stage :

Nom du responsable du service :

Nom et prénom du stagiaire :

Profession :

Période de stage du Au

Merci d'entourer le chiffre selon votre évaluation de la qualité du stage accompli par le stagiaire en fonction des items proposés de 0 à 3 par ordre croissant de qualité.

1) Compréhension des concepts

de soins palliatifs et de soins continus

0 1 2 3

2) Intégration de la notion de travail

en équipe interdisciplinaire

0 1 2 3

3) Adaptation des réactions émotionnelles

des comportements et des attitudes

0 1 2 3

4) Qualités des relations

avec les membres de l'équipe

0 1 2 3

5) Questionnement et réflexions critiques

0 1 2 3

STAGE VALIDE

STAGE NON VALIDE

Si non valide, pour quelles raisons ?

.....

Date

Tampon

Signature